AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE GABONAISE

DORSALE A FIBRE OPTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (CAB) - COMPOSANTE GABON

Numéro du projet : P-Z1-GZ0-001 Numéro du don : 5150155002601

Le Gabon a reçu de la Banque africaine de développement un don dans le cadre du Fonds spécial NEPAD-IPPF en vue du financement de l'étude de faisabilité de la composante du Gabon du projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB) comprenant la pose de la fibre optique sur certains tronçons identifiés, la mise en place d'un centre national de données (Datacenter), d'un Centre d'Alerte et de Réaction aux Attaques Informatiques (CSIRT) et d'une Infrastructure à Clé Publique (PKI).

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Composante A : Etude de faisabilité de la 2nde phase du projet CAB-GABON ;
- Composante B : Etude de faisabilité d'un Datacenter/CSIRT/PKI.

Pour chacune de ces composantes, il est attendu les trois livrables suivants :

- <u>Livrable 1 (Analyse de l'existant)</u>: il est attendu d'élaborer un état des lieux concis relatif la composante concernée afin de faire le lien avec les objectifs poursuivis dans le cadre de la présente assistance technique.
- <u>Livrable 2 (Etudes technique, économique, financière, environnementale et sociale)</u>: il est attendu d'élaborer les études indiquées sur la mise en place des liaisons à fibre optique identifiées, du Datacenter et de la plateforme CSIRT/PKI en se basant sur les formats de la Banque, en particulier de respect des principes de sauvegarde applicables aux projets qu'elle finance.
- <u>Livrable 3 (Rapport de synthèse)</u>: il est attendu d'élaborer un rapport concis qui résume les informations essentielles des deux livrables susmentionnés.

Le délai d'exécution maximum des prestations du consultant est de six [6] mois.

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations relatives à leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le groupe de la BAD, édition Octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 07h30 à 15h30.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 20 mars 2018 à 13h30 et porter expressément la mention « ETUDES DE FAISABILITE DE LA DORSALE A FIBRE OPTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (CAB)-COMPOSANTE GABON ».

Direction Générale de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences

À l'attention : Monsieur Alex Bernard BONGO ONDIMBA
Directeur Général de l'Agence Nationale des Infrastructures
Numériques et des Fréquences (ANINF)
Immeuble de la solde, Cour Pasteur
BP : 798 Libreville, Gabon
Tel: [+241] 01.76.32.51 / 01.76.32.79

E-mail: info@aninf.ga